



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le

3 NOV. 2023

Service Aménagement Mer et Territoires
Affaire suivie par : Catherine VALAT
04 68 10 76 65
catherine.valat@aude.gouv.fr

Monsieur Le Maire,

A la suite de l'arrêt de votre PLU en date du 19 juillet 2023, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après, la synthèse de la consultation des personnes publiques associées de l'État.

Votre projet communal affiche une modération tant démographique, qu'en termes de logements et de consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers notamment, dans le cadre des orientations du Schéma de Cohérence Territorial. Pour atteindre cet objectif la commune envisage la réalisation de 29 logements à l'horizon 2030, et 45 en 2035, pour l'accueil de 85 habitants supplémentaires portant la population à environ 710 habitants.

Cependant, même si l'économie générale de ce document est satisfaisante, quelques remarques et réserves seraient à prendre en compte de manière à sécuriser la procédure.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable au projet présenté sous réserves de prendre en compte les réserves et les remarques que vous trouverez dans l'avis DDTM, joint.

Outre ces points, je vous rappelle que la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Aude (CDPENAF) a délivré, le 19 octobre 2023, un avis favorable.

Les services de la DDTM se tiennent bien entendu à votre disposition pour vous accompagner.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet, et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,


Lucie ROESCH

Monsieur Pradel
Maire de Montferrand

6 rue de la Mairie
11320 Montferrand